

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/04/43

Objet : 43 - Signature de contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle dans le cadre des animations de Noël du dimanche 13 décembre 2026

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Commune d'organiser un spectacle fixe nocturne dans le cadre des festivités de fin d'année,

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec LA COMPAGNIE ELIXIR – Rue du commandant Aubrey – 03300 CREUZIER-LE-VIEUX - pour un montant de 11 858,20 € TTC dans le cadre des animations de Noël qui auront lieu le dimanche 13 décembre 2026.

Fait à Vire Normandie, le 29 avril 2026

Maire de Vire Normandie,
Pascal MARTIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260430-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026
Publication : 30/04/2026

Décision du Maire n°2026/04/43 du 29 avril 2026



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.